



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Douzième session

Incheon (République de Corée), 5-11 avril 2017

Ajustements apportés au processus d'examen linguistique

Point 9.5 de l'ordre du jour

Document élaboré par le Secrétariat de la CIPV

I. Introduction

1. Le processus d'examen linguistique a été adopté par la CMP à sa cinquième session (2010) afin de permettre de remédier aux problèmes de traduction après l'adoption. Il existe actuellement des groupes d'examen linguistique (GEL) pour toutes les langues, à l'exception de l'anglais.
2. Le processus actuel prévoit que le Secrétariat transmette les NIMP adoptées aux coordonnateurs des GEL après la traduction de celles-ci par les services de la FAO. Les GEL examinent ensuite les traductions et transmettent les normes révisées au Secrétariat, qui les envoie pour examen aux services de traduction de la FAO. Souvent, il est nécessaire de procéder à plusieurs échanges de vues entre les GEL et les services de traduction de la FAO pour parvenir à un consensus sur la plupart ou la totalité des modifications. Le Secrétariat prépare ensuite un document de la CMP en six langues et joint les normes modifiées à la version dans la langue concernée, assorties d'une recommandation visant à ce que la CMP prenne acte des modifications apportées aux traductions.

II. Éléments d'appréciation

3. Depuis six ans, les GEL présentent des modifications des traductions à la CMP afin qu'elle en prenne acte et celle-ci n'a jamais proposé de modification des rectifications des GEL ni formulé d'observations supplémentaires. La préparation du document des GEL en six langues nécessite des ressources importantes étant donné la complexité de la tâche consistant à présenter un document

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

comportant un grand nombre de normes et à joindre les versions des normes dans la langue voulue à la version du document de la CMP dans la langue appropriée.

4. Il est à noter que la présentation des normes révisées par les GEL ne concerne que les parties contractantes qui utilisent les langues en question, ce qui limite la participation des autres parties contractantes. Cela signifie que contrairement aux autres points de l'ordre du jour de la CMP, pour lesquels toutes les parties contractantes apportent leur contribution s'agissant de la question des modifications des traductions, tout éventuel débat sur une version dans une langue exclut les parties contractantes non utilisatrices de cette langue.

5. C'est pourquoi le Secrétariat de la CIPV propose que le processus d'examen linguistique soit révisé de manière à alléger la lourde charge de travail liée à la présentation des normes à la CMP pour qu'elle en prenne acte et à permettre à la CMP de se consacrer davantage aux questions comportant la participation de l'ensemble des parties contractantes. Les changements proposés sont indiqués dans la pièce jointe 1 au présent document, le texte nouveau étant souligné et le texte supprimé étant barré.

III. Modifications proposées

6. Le Secrétariat de la CIPV propose que les traductions modifiées ne soient plus présentées à la CMP afin qu'elle en prenne acte mais qu'au lieu de cela, toutes les parties contractantes soient informées par courriel, une fois publiées les normes modifiées par les GEL. La CMP continuera à prendre acte du fait que les GEL ont apporté des modifications aux traductions de normes déterminées, mais les traductions proprement dites ne seront plus jointes au document de la CMP. Une note ajoutée dans les étapes de la publication de la norme en question indiquera que la CMP a pris acte des normes modifiées par le GEL et que les versions précédentes adoptées ont été annulées.

7. Actuellement, lorsque les services de traduction de la FAO et les GEL ne parviennent pas à se mettre d'accord, les services de traduction de la FAO fournissent des explications à cet effet qui sont insérées dans le document de la CMP. Cela, principalement pour fournir des explications appropriées aux GEL. Le Secrétariat de la CIPV propose que l'on s'attache plutôt à parvenir à un accord et, lorsque cela n'est pas possible, que des explications écrites appropriées soient fournies. Cela supposerait que le Secrétariat reçoive les explications écrites à communiquer au GEL concerné, cependant les explications ne seraient pas divulguées.

IV. Décision

8. La CMP est invitée:

- 1) à *approuver* le processus d'examen linguistique modifié présenté dans la pièce jointe 1 au présent document et à convenir de la prise d'effet immédiate de la modification du processus.

RÉVISION PROPOSÉE DE LA PROCÉDURE APPLICABLE AUX GROUPES D'EXAMEN LINGUISTIQUE

Convenue par la CMP à sa cinquième session (2010); révisée par la CMP à sa sixième session (2011); révisée par la CMP à sa huitième session (2013)

(Mise à jour le 26-03-2015)

Procédure de rectification des erreurs figurant dans les Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) dans des langues autres que l'anglais après adoption

1. Les représentants des organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) et des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) de chaque groupe linguistique de la FAO, anglais excepté, sont invités à organiser un groupe d'examen linguistique (GEL) chargé d'examiner les préférences terminologiques et à identifier les erreurs rédactionnelles et de mise en page à l'issue de la traduction. Chaque GEL est appelé à identifier un coordonnateur pour les communications avec le Secrétariat, à indiquer selon quelles modalités il va organiser les communications à l'intérieur du Groupe (par exemple téléconférence, échange de documents, etc.), à expliquer sa structure et à répondre aux questions des membres sur les modalités permettant de participer au GEL. Chaque GEL devrait inviter un représentant du groupe concerné de traduction de la FAO et un ou plusieurs membres du Groupe technique sur le Glossaire pour la langue en question à participer afin d'assurer une bonne compréhension des problèmes du GEL.
2. Une fois constitué et reconnu par le Secrétariat, chaque GEL est invité à examiner les NIMP adoptées et à présenter des observations, en mode suivi des modifications, au sujet des préférences terminologiques, ainsi que des erreurs rédactionnelles et de mise en page au Secrétariat par l'intermédiaire du coordonnateur désigné par le Groupe, au plus tard trois mois après avoir été informé que les NIMP adoptées étaient en ligne sur le PPI (www.ippc.int); cette période court pour la langue en question à partir de la date de mise en ligne sur le PPI de la NIMP dans cette langue.
3. Les services de traduction de la FAO peuvent participer en tant que membre du GEL, mais toute communication officielle relative aux changements proposés aux NIMP doit émaner du coordonnateur du GEL et être adressée au Secrétaire de la CIPV (ippc@fao.org) afin de permettre la maîtrise des versions successives des normes.
4. Si aucune observation n'est présentée, la version adoptée à la CMP demeure la version finale.
5. Si des observations sont présentées par les coordonnateurs des GEL selon le processus décrit plus haut, le Secrétariat transmet les observations, en mode suivi des modifications, aux services de traduction de la FAO.
6. Les services de traduction de la FAO examinent les changements proposés. Si les changements proposés sont tous acceptables pour les services de traduction de la FAO, la version en mode suivi des modifications de la NIMP produite par le GEL est transmise au Secrétariat. Si les services de traduction de la FAO sont en désaccord sur tout changement proposé par le GEL, ils motivent leur désaccord et se concertent avec le GEL afin d'échanger leurs vues et de s'efforcer de se mettre d'accord. S'ils n'y parviennent pas, le service de la traduction de la FAO prend la décision finale et fournit des explications par écrit.
7. Les observations relatives à la traduction des termes et expressions du Glossaire sont transmises au Groupe technique sur le Glossaire par l'intermédiaire du Comité des normes car elles peuvent entraîner des modifications qui seraient alors à apporter à de nombreuses NIMP. Les problèmes de mise en page sont pris en charge par le Secrétariat.
8. Le Secrétariat met en ligne les NIMP modifiées sur le PPI et informe toutes les parties contractantes sous la forme de document pour la session suivante de la CMP. L'ordre du jour de la CMP

comprend un point permanent pour la vérification que la Commission prenne acte du fait que des normes déterminées ont été modifiées. des modifications et un document correspondant indique quelles NIMP ont été modifiées, ainsi que les motifs pour lesquels des changements proposés par les groupes d'examen linguistique n'ont pas été acceptés. Ce point de l'ordre du jour ne doit pas servir à rouvrir le débat sur des NIMP déjà adoptées. Il est strictement réservé à la vérification des corrections de terminologie, de rédaction et de mise en page.

9. La CMP prend acte du fait que les normes en question ont été modifiées demande au Secrétariat de la CIPV d'accepter toutes les corrections apparentes présentées et d'annuler et annule les versions des NIMP adoptées précédemment.

On trouvera un complément d'informations (en anglais) sur les GEL sur la page du PPI qui leur est consacrée, à l'adresse: <https://www.ippc.int/en/core-activities/governance/standards-setting/ispms/language-review-groups/>.